25. GE1 Concepts et plans d'entretien

Nombre max. de points	pour l'Or	pour l'Argent
18	12	8

Mesure

La gestion des surfaces vertes et des arbres est effectuée selon des concepts et des plans d'entretien. Ceux-ci définissent des objectifs et des mesures de maintenance qui permettent un entretien différencié, qui préserve les ressources et qui est axé sur les besoins, avec un suivi des impacts.

But et explications

La commune crée et met à jour des concepts et des plans d'entretien différenciés pour les surfaces vertes à gérer. Les objectifs qui y sont définis sont orientés vers la préservation, le développement et l'amélioration des surfaces vertes. Les plans d'entretien sont basés sur un recensement systématique des surfaces vertes et des arbres dans un cadastre ou un inventaire.

Des concepts d'entretien différenciés permettent une gestion optimisée en termes de coûts et adaptée à la visée et à la fonction des espaces verts. Il importe de procéder à un entretien proche de la nature afin de promouvoir la biodiversité, de tenir compte des exigences de conception et d'usage (notamment la préservation des jardins historiques), et d'exécuter toutes les opérations d'entretien de manière professionnelle et en préservant les ressources.

Évaluation

- Concepts et plans d'entretien régulièrement mis à jour pour les surfaces vertes et les arbres (y compris la planification de la gestion forestière)

 Contenu :

 - Objectifs, qualités et mesures permettant un entretien différencié et un contrôle ciblé de l'impact
 - Durée, type et fréquence des interventions, informations sur le choix approprié des machines et des matériaux nécessaires, permettant une maintenance efficace, respectueuse des ressources et de l'environnement
 - Surfaces vertes pour la protection et la promotion de la biodiversité et leurs mesures d'entretien spécifiques telles que les méthodes douces, les machines adaptées, une hauteur de fauche adaptée, l'interdiction des équipements et produits dangereux, les contrôles d'impact afin de promouvoir les espèces cibles et leurs populations
 - Attribution des responsabilités
 - Emploi restreint des souffleuses de feuilles, (limiter l'emploi aux mois d'automne) et prise en compte de la tranquillité du public. Vérifier toujours si et où les feuilles peuvent également être enlevées efficacement avec des râteaux et des brosses

Mesures apparentées

- PCC4 Cadastre des espaces verts et inventaire des arbres
- PCC8 Monuments de jardin
- GE2 Entretien et protection des arbres de l'espace urbain
- GE6 Régulation des espèces nuisibles